



PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés et contrats publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - e.mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Souscription d'une assurance "Dommages Ouvrage" pour la réalisation de l'opération des Thermes Salins, 54 avenue Reine Victoria à Biarritz.

L'opération est portée par deux maîtres d'ouvrage publics :

- la Ville de Biarritz pour la réhabilitation de l'Ecole des Thermes salins et la construction d'une crèche
- et la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la construction d'un bassin de stockage des eaux unitaires sous la crèche.

Une garantie Tous risques Chantier sera souscrite par chacun des maîtres d'ouvrage.

L'assurance DO faisant l'objet de la présente procédure fera l'objet d'un contrat dommages ouvrage unique.

En application de l'article L. 242-1 du Code des assurances, la Ville de Biarritz souscrira le contrat d'assurance dommages ouvrage pour la totalité de l'opération.

Montant total estimé des travaux + honoraires :

Groupe scolaire : 7 397 K € TTC

Bassin de stockage : 6 800 K € H.T.

Les garanties porteront sur :

- la garantie dommages-ouvrage « obligatoire »
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement
- la garantie des dommages immatériels consécutifs
- la garantie dommages aux existants

OBTENTION DES DOSSIERS ET RECEPTION DES OFFRES :

Direction des Marchés et contrats publics de la Ville de Biarritz.

Le dossier peut également être téléchargé à l'adresse suivante :

www.eadministration64.fr

REMISE DES OFFRES :

A la Direction des Marchés et contrats publics de la Ville de Biarritz, avant le 4 septembre 2017 à 16 h 00 - sous enveloppe fermée portant la mention "Offre pour Assurance DO travaux thermes salins - Ne pas ouvrir".

ou déposées sur le site : www.eadministration64.fr